

Parlement jurassien
Groupe parlementaire PDC-JDC

Postulat

No 406

Concordat intercantonal pour une détention adaptée des jeunes adultes

Depuis 2016, l'établissement de détention des mineurs (EDM) aux Léchaïres, situé dans le canton de Vaud, accueille également des jeunes adultes, hommes ou femmes, âgés de 18 à 22 ans. Ces jeunes sont en détention, soit en attente d'un jugement, soit pour effectuer leur peine privative de liberté, consécutive uniquement à des délits et non des crimes. C'est donc en principe leur première incarcération chez les adultes.

L'objectif psychoéducatif de cet établissement est de permettre aux personnes incarcérées de purger leurs peines tout en continuant leur éducation. Des ateliers et des formations sont ainsi suivis par les détenus afin de leur laisser entrevoir des perspectives d'avenir professionnel et ainsi les prémunir contre le risque de retomber dans la délinquance.

Dans le Jura, il n'existe pas ce genre d'établissement. Dès lors, les jeunes adultes qui se trouvent incarcéré sont en compagnie d'autres détenus bien plus âgés, souvent multirécidivistes, dont l'envie et la perspective de sortir de leurs spirales négatives sont des plus nuancées. Ainsi, leur influence sur leurs jeunes codétenus est la plupart du temps très néfaste.

Au vu de ce qui précède, nous demandons au Gouvernement d'étudier la possibilité de réaliser un concordat intercantonal permettant d'incarcérer les jeunes adultes dans l'établissement pénitentiaire aux Léchaïres ou tout autre établissement du même type.

Delémont, le 26 juin 2019

Au nom de groupe PDC-JDC


Stéphane Theurillat



